

Dépôt : Sam Tanson

Luxembourg, le 11 décembre 2024

PL 8414

1

MOTION

Évaluation du « Entlaaschtungspak »

La Chambre des député-e-s,

considérant

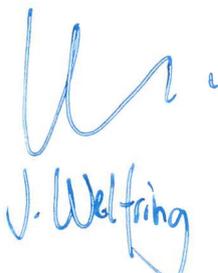
- le déchet fiscal important du « Entlaaschtungspak », estimé dans le projet de budget pour l'exercice 2025 à environ 2 milliards d'euros sur la période 2025-2028 ;
- les incertitudes entourant ce type d'estimations, mises en exergue notamment par les chiffres avancés par la Banque Centrale du Luxembourg, qui estime que pour 2025, le déchet fiscal de la réduction d'un point de pourcentage de l'IRC s'élèvera à 200 millions d'euros et non à 56 millions d'euros tel qu'estimé par le Gouvernement ;
- l'avis de la Cour des Comptes relatif au projet de budget pour l'exercice 2025 dans lequel elle « invite le gouvernement à dresser une évaluation chiffrée exhaustive du déchet fiscal engendré par l'« Entlaaschtungs-Pak » à l'occasion du dépôt des projets de budgets et des comptes généraux de l'Etat » ;
- face aux énormes défis comme la crise du logement, la crise climatique et les tensions géopolitiques, l'importance de garantir à l'avenir des recettes fiscales suffisantes et suffisamment diversifiées afin d'assurer le financement de l'État, dont notamment les prestations sociales et les investissements dans les infrastructures ;

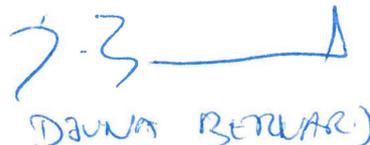
invite le Gouvernement

- à effectuer et présenter à la Chambre des Député.e.s une évaluation chiffrée exhaustive du déchet fiscal engendré par les mesures du « Entlaaschtungspak » lors du dépôt des prochains projets de budgets et des comptes généraux de l'État.

Signatures :


S. Tanson


J. Welfring


DAWNA BERNAUER


M. Schovic